



Compte-rendu CSA-SD de la FSU-SNUipp 65

9 septembre 2024

Présents pour l'administration : Mme Miquel Val IA-DASEN, Mme Goncet Secrétaire Générale, Mme Beau et Mr Aurignac (DEOS)

IEN : Mme Brossard Catherine (Val d'Adour Madiran)/ Mme Meissonnier (IEN TCES)/ M. Peyrou, (ASH-Séméac), Philippe Nunn (IEN information et orientation), Sonia Riol (IEN Lannemezan), Carole Forcamidan (préélémentaire 32 et 65), Mme Ducès (Lourdes-Bagnères)

Présents pour les personnels:

➤ **Pour la FSU (4)**

Véro Duran, Castebrunet David, Frédérique Lemaire, Sophie Manzato

- Pour UNSA (2)
- Pour CFDT (3)
- Pour FO (1)
- Pour CGT (2)

ORDRE DU JOUR :

1/Déclaration liminaire de la FSU65

2/Adoption des procès verbaux des CSA antérieurs

3/Ajustements de rentrée scolaire 2024/2025

La FSU-SNUipp 65 a demandé à ce qu'une minute de silence soit observée en mémoire de notre collègue Jean Noyès qui a mis fin à ses jours au mois de juillet.



1/Déclaration liminaire de la FSU65

Madame l'IA-DASEN,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA-SD,

après la succession de trois ministres pendant la dernière année scolaire, l'Éducation Nationale se retrouve dans une situation inédite sous la V^{ème} République. En effet, nous avons commencé cette année scolaire avec à notre tête un ministre démissionnaire.

Depuis le départ de Pap Ndiaye en juillet 2023, trois ministres se sont succédés. Le premier, Gabriel Attal, pour qui l'Éducation Nationale a servi de marche-pied pour l'accès au poste de 1^{er} Ministre. La deuxième, Amélie Ouéda-Castéra, dont le seul objectif était la promotion de l'école privée aux dépens de l'école publique, n'a été qu'une erreur de casting. Et la troisième, démissionnaire et sans légitimité depuis le mois de juillet, qui a profité de la confusion générale pour continuer à appliquer la politique éducative massivement rejetée par la profession. Au déni des urnes, s'ajoute le déni de notre quotidien, de nos réalités.

La dernière année scolaire a été mouvementée au point de vue politique mais pour autant, aucune amélioration de fond n'a été constatée. Les ministres n'ont eu de cesse de faire des annonces à l'emporte-pièce jamais vraiment suivies d'effet. Le temps politique n'est pas celui d'une école en crise qui a besoin de répit et de changement en profondeur.

Les réponses de nos ministres au mal-être enseignant frisent plutôt le mépris que la reconnaissance qu'un employeur doit à ses salariés : pacte enseignant, tri social des élèves à l'entrée en 6^{ème}, réforme des retraites, évaluations généralisées en école élémentaire, promotions à la Classe Exceptionnelle, qui, par le biais d'un discriminant d'ancienneté dans le corps des professeurs des écoles, a écarté nombre de nos collègues les plus anciens ayant été instituteurs et institutrices...

Dans nos classes nous rencontrons toujours les mêmes problématiques : une école inclusive qui repose presque uniquement sur le dos des enseignants et des AESH, une formation initiale et continue très insuffisante, des conditions de travail qui se dégradent d'années en années, le nombre d'élèves par classe qui ne diminue pas et nos fiches de salaire largement en dessous des moyennes européennes. Pendant que les budgets de l'école publique diminuent, nous apprenons que l'école privée bénéficie de toujours plus d'argent. En plus de cela elle ne subit pas les mêmes contraintes que l'école publique en terme d'inclusion scolaire, de proportions d'élèves issus de catégories sociales défavorisées et de respect des principes de laïcité.

Concernant l'inclusion, les jeux paralympiques 2024 reflètent parfaitement la situation de l'école. Une image d'Épinal du handicap est proposée au grand public, en oubliant les difficultés immenses posées par une forme spécifique de handicap : le handicap mental. Le titre du Parisien est significatif : « C'est totalement insuffisant !



Pourquoi si peu d'athlètes en situation de handicap mental aux jeux paralympiques ? ». Ils sont une centaine d'athlètes sur 4400 participants.

Quand il s'agit d'exposer à travers les JO la réussite de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans notre société, on réduit pour la belle image, le nombre d'athlètes handicapés présentant des troubles psychiques. Par contre, on n'hésite pas à inclure à l'école, depuis des années, la quasi totalité des élèves en situation de handicap mental. Ces inclusions mal préparées et avec peu de moyens créent des situations de souffrance pour les personnels, les élèves inclus et les autres élèves. Cette situation est scandaleuse et encore une fois nous dénonçons la fausse image présentée au public du handicap à l'école et les moyens dérisoires déployées pour une vraie réussite de cette inclusion scolaire.

C'est en réponse à ce contexte que nous serons en grève demain mardi 10 septembre pour exiger :

- le respect de notre liberté pédagogique et l'abandon des évaluations nationales standardisées.*
- un véritable choc des moyens permettant une véritable augmentation des salaires sans contrepartie, la baisse des effectifs dans toutes les classes et une inclusion respectueuse des personnels comme des élèves.*

Pour le second degré, comment imaginer une rentrée sereine quand nous rentrons dans le flou le plus total ? Du flou à plusieurs niveaux : organisation du DNB, organisation des groupes de niveau ? Besoins ? On ne sait plus. Leur mise en œuvre est totalement différente d'un établissement à l'autre et ne garantit pas une égalité de traitement des élèves. Les conditions de travail des collègues se dégradent avec des services partagés qui n'ont pas de logique et qui sont de plus en plus fréquents avec parfois des quotités de service d'une ou deux heures ! Pour exemple, dans un collège tarbais, pas moins de quatre enseignants se partagent un même poste en physique chimie. Le choc des savoirs a un fort impact sur l'occupation des salles et ne permet pas à tous les enseignants de travailler dans des conditions acceptables. Nous sommes toujours opposés au tri social que cette réforme sous-tend. La réforme du lycée continue sa route sans qu'aucun bilan ne soit tiré. Enfin, en ce qui concerne l'inclusion des élèves en situation de handicap, nous rejoignons l'analyse de nos collègues du premier degré et insistons sur la maltraitance qui est parfois infligée aux AESH, changés de PIAL par exemple sans leur consentement.

Malgré le caractère alarmant de la situation de cette rentrée, la FSU continuera à se battre pour que l'école publique soit un garant de l'émancipation de nos élèves et de conditions de travail dignes pour l'ensemble de ses personnels.

Réponse de l'IA- DASEN à notre déclaration liminaire:

Effectivement l'éducation nationale doit travailler sur du temps long et contrairement à l'an



dernier, la rentrée scolaire a été moins parasitée par des débats médiatisés, ce qui a permis de faciliter le travail des administrations et des enseignants.

La rentrée dans le 1^{er} degré la rentrée est plutôt satisfaisante. Nous avons un enseignant devant chaque classe dans le département, ce qui n'est pas le cas partout.. 4 contractuels ont été recrutés pour cette rentrée.

Concernant les RASED, des efforts considérables ont été réalisés en termes de recrutement et de postes. L'administration cherche des solutions pour un poste de psychologue.

Nous aurons peut-être des problèmes de remplacements car pas mal de TZR (titulaires remplaçants pour le 2nd degré) sont déjà sur des remplacements longs.

Concernant l'école inclusive, les élèves bénéficient quasiment tous d'un AESH. Il reste une vraie difficulté concernant la prise en charge des élèves hautement perturbateurs. Le taux de satisfaction de 85% des remplacements n'est pas satisfaisant mais c'est mieux qu'au niveau académique. Ces remplacements impactent prioritairement, selon Madame l'IA, les élèves des classes populaires.

Elle présente les effectifs : 6042 élèves dans le privé : 2379 élèves (16 écoles) et 3663 élèves (6 collèges/6 lycées) dans le second degré.

Dans le public dans le 1^{er} degré 14597 élèves dans 208 écoles (_242 élèves) et 14116 élèves dans le second degré (20 collèges/8 lycées généraux/7 lycées pro) une baisse de 188 élèves.

Elle souligne que dans le 1^{er} degré il y aura 4 contractuels cette année et 266.5 heures supplémentaires allouées dans le second degré soit l'équivalent de 15 ETP (équivalents temps plein)

Intervention FSU-SNUipp : lors de la déclaration liminaire et suite aux réponses de madame l'IA nous avons fait un focus sur l'école inclusive. Encore une fois nous avons fait remarquer que l'école inclusive repose sur les épaules des personnels de l'éducation nationale uniquement. Nous avons présenté quelques exemples de rentrée d'élèves hautement perturbateurs ou d'élèves présentant des troubles psychiques. Nous avons souligné la violence vécue par les enseignants, les AESH et l'ensemble des personnels dans la gestion de ces élèves ainsi que la souffrance des élèves inclus et de leurs camarades de classe. Nous avons précisé à madame l'IA que la situation de l'inclusion est indigne et insupportable et qu'elle abîme la santé des personnels.

Nous avons aussi rappelé le problème des salaires et du manque d'attractivité du métier et des charges de travail qui ne cessent de croître (en particulier avec la généralisation des évaluations nationales).

2/Adoption des procès-verbaux des CSA antérieurs

Votés à l'unanimité



3/Ajustements de rentrée : Mesures provisoires d'ouverture de classe

- école F. Camescasse à Maubourguet

- école primaire à Monléon-Magnoac

-école maternelle Les Cèdres à Aureilhan

Questions et remarque de la Fsu-SNUipp 65 : Nous souhaitons comprendre pourquoi ces ouvertures de classes n'ont pas été anticipées de façon à éviter qu'elle ne monopolise trois Titulaires départementaux à l'année sur des postes fixes, au lieu de faire des remplacements maladies ou des décharges de directions des écoles à moins de 4 classes.

C'est encore un choix de concentration des écoles et de soutien indirect de l'EN à la désertification rurale.

La FSU-SNUipp 65 a demandé sur quel budget était pris le poste de référent Harcèlement, commande du Ministère : le budget départemental ? Ministériel ?

Réponse de l'IA-DASEN : c'est une très bonne question, nous attendons la réponse, pour l'instant nous n'en savons rien !

4/ Questions diverses de la FSU 65



Questions diverses de la FSU

CSA du 9 septembre 2024 (**réponses de l'administration en vert**)

1) Retraite, ruptures conventionnelles et démissions :

Combien de PE et PSY-EN seront en position de retraite progressive cette année ?

2 PE sont en position de retraite progressive.

Combien de PE et PSY-EN ayant bénéficié cet été d'un passage à la Hors Classe ou à la Classe Exceptionnelle ont annulé leur demande de départ à la retraite pour la rentrée 2024 ?

Aucune annulation

Combien de PE et de PSY-EN partiront à la retraite en cours d'année scolaire 2024-2025 ?

6 PE partiront à la retraite en cours d'année, aucun PSY-EN.

Combien de PE ayant exercé en tant qu'instituteur-trices ne sont pas passé-es à la Classe Exceptionnelle cette année ?

34 PE ayant exercé en tant qu'instituteurs n'ont pas accédé à la classe exceptionnelle cette année.

2 PE partiront à la retraite en cours d'année et seront remplacés par des contractuels à l'école pic du midi à Bagnères et à l'école de Saint Laurent de Neste.

Ruptures conventionnelles :

2 demandes de rupture conventionnelle acceptées pour les PE



1 demande de rupture conventionnelle acceptée pour les AESH

Démissions :

2 demandes de démissions acceptées pour les PE

17 demandes de démissions acceptées pour les AESH

2) A/ Point sur les RASED :

Pourrions-nous connaître les RASED complets sur le département et quels postes sont restés vacants ? Pourrions-nous également savoir combien de contractuels occuperont cette année des postes de psychologues scolaires?

Les RASED sont complets mais 2 postes sont non pourvus : Ecole Barbazan (poste de maître E) et Ecole Baratgin (poste de maître E)

A Vic un poste de psychologue scolaire reste vacant.

Combien de ces contrats ont-ils été reconduits depuis l'an dernier ?

2 contrats ont été reconduits sur l'école Lapacca et Rousseau.

B/ Répartition des psychologues scolaires sur les secteurs

Nous constatons que chaque année les secteurs des psychologues changent. Pourrions-nous aboutir après 3 années de changements permanents (y compris en cours d'année) à une situation stable permettant aux psychologues scolaires de réaliser leur travail dans des conditions stabilisées (élèves, écoles ETC...)

M L'IEN ASH parle d'une modification très à la marge suite à la mission auprès du lieu de répit 1 jour par semaine d'un psychologue scolaire.

3) Formation initiale

Peut-on connaître les berceaux PES? **(Les services doivent nous envoyer la liste des berceaux des PES)**

Peut-on avoir la liste des PEMF pour l'année 2024-2025? **8 PEMF**



4) Postes vacants :

Nous vous demandons la liste des postes 1^{er} degré vacants.

5) Lieu de répit

Le lieu de répit va-t-il être prêt à fonctionner à la rentrée ? Des élèves sont-ils déjà prévus dès à présent ?

Tiers lieu de répit : finalisation du projet avec la mairie de Tarbes pour la mise à disposition d'un personnel supplémentaire. Le lieu est l'ancienne école PASTEUR. Un PE spécialisé a été recruté. Normalement les élèves bénéficieront d'une prise en charge de 2 mois mais cela n'est pas inscrit dans le marbre, ce sera selon les situations .

L'ensemble des acteurs concernant le protocole des élèves hautement perturbateurs a été réuni afin de définir les modes opératoires et préciser les fiches de saisine qui seront uniformisées. L'IA-DASEN a toutefois tenu à préciser que le Tiers-lieu de répit ne pouvait pas à lui seul représenter la solution à la problématique des élèves à comportement hautement perturbateur.

6) Langue régionale

Les postes d'enseignement bilingue occitan sont-ils tous pourvus cette année ?

oui

Le poste de conseiller pédagogique occitan étant resté vacant à notre connaissance, qui va prendre en charge ses missions ?

Réponse : Mme Ducès IEN reprend le dossier langue régionale. Les missions du CPC seront reprises pour l'aspect organisation et événementiel par une PE occ non titulaire du CAFIPEMF. Pour la partie pédagogique, les missions seront partagées entre 1 CPC langue+ 1 coordo occ

Intervention FSU-SNUipp : nous soulignons la situation particulière de l'école OCC d'OSSUN avec une seule PE pour plus de 50 élèves. Elle bénéficie du soutien à mi-temps du PE itinérant. C'est la seule école dans cette situation.

7) PE contractuel-les



Combien de PE contractuel-les le département a-t-il recruté ? **4**

De combien de poste de contractuel-les le département a-t-il été doté ? **4**

Les contractuel-les sont positionnés sur quel types de postes (adjoint-e dans une école/ remplacements/ remplacements à l'année...?)

2 PE adjoint-es dans 2 écoles + 1 TR + 1 poste à la MDPH (coordo équipe disciplinaire)

8) École inclusive

Combien d'élèves du premier degré ont une notification AESH ? Combien d'AESH y-a-t-il dans notre département ?

430 AESH pour 840 enfants notifiés (66% de notifications d'accompagnements mutualisés)

Est-ce que tous les élèves notifiés bénéficient de l'accompagnement d'un-e AESH à la rentrée ?

7 élèves n'étaient pas accompagnés à la date de jeudi 5 septembre mais les situations sont en cours de régularisation

Autres informations :

2100 élèves en situation de handicap dans le 65 dont 40 dans l'enseignement agricole.

-en milieu ordinaire 876 (dans le 1er degré) et 677 (dans le second degré)

-dans le secteur médico-social : 507 élèves en majorité dans le secteur médico-social

La proportion milieu ordinaire/milieu protégé reste semblable : environ 75% milieu ordinaire/ 25% en médico-social

DAR : arrivée de 2 élèves dans le dispositif. D'autres notifications sont en cours d'examen.

9) CNR/ NEFLE

Combien de projet CNR ont-ils été validés pour le 1^{er} degré ?



31 projets du 1er degré validés-353 228 euros

L'IA-DASEN souligne que les critères se concentreront davantage sur le pédagogique que sur le bâti cette année

21 projets du second degré validés-228 395 euros

Quelle enveloppe cela représente-t-il ?

A ce jour 581623 euros engagés sur le département

10) Remplacement

Peut-on connaître la situation du remplacement dans le premier degré pour 2024-2025?

Combien de journées remplacées, non-remplacées ?

Dans les Hautes Pyrénées, l'IA-DASEN se félicite que le taux d'efficacité du remplacement s'élève à 88,3%, il est de 78.1% au niveau académique.

11) Décharges de direction

Les directrices et directeurs des écoles de moins de 4 classes ont-ils/elles eu toutes leurs journées de décharges en 2024-2025 ?

Réponse : fin 2023, le taux pour l'année civile s'élevait à 85 %, fin mai à 78 %.

Remarque FSU-SNUipp65 : Difficile de se contenter que la loi ne soit respectée qu'à 85%, au mieux! De plus, ces chiffres donnés sur l'année civile brouillent les pistes. La FSU-SNUipp 65 continuera d'exiger que le nombre de jours de décharges pour les écoles de moins de 4 classes soient alloués à 100 % dans toutes les circonscriptions au nom du respect des droits et de l'égalité de traitement entre agents de la fonction publique d'État.

12) SEGPA



Les élèves de 4ème SEGPA, dès cette rentrée, ne seront plus en classes dédoublées en atelier.
Comment cette décision a-t-elle été mise en place ?

L'IA-DASEN s'est encore félicitée que tout se passe très bien et en concertation avec les chefs d'établissement, ce qui a permis «une réflexion sur la pédagogie en équipe» (sic!)

Dédoublement atelier en SEGPA : en 4° 4H dédoublés et 2H non dédoublés

Dédoublement atelier en SEGPA : en 3° 10 heures dédoublés sur 12 heures

13) ULIS

Nous souhaiterions qu'un bilan soit réalisé sur les effectifs des ULIS (privé et public) du département.

Des chiffres :

En ULIS 418 élèves : 128 dans le 1^{er} degré et 293 dans le second degré

Nombre d'élèves avec MPA : 480 (Tablettes 351 et ordinateurs 62)

Enseignement privé :

ULIS lycée : Dans le privé 2 ULIS en LP à Saint Vincent de Paul et Saint Pierre avec un effectif total de 26élèves

ULIS Collège Collège Peyramale (18 élèves) et collège Garaison (13 élèves)

ULIS École : École Massabielle à Lourdes

Enseignement public :

Dans les collèges toutes les ULIS seront en dessous de 14 sauf à PMF (14 élèves)

Dans les écoles pas de chiffres donnés par l'IEN ASH.

Remarque FSU-SNUipp65 : L'IEN ASH a souligné que les interventions répétées de la FSU-SNUipp 65 l'an dernier sur les effectifs dans les ULIS (enquête du SNUipp 65 auprès des collègues) l'ont contraint cette année à surveiller les effectifs. L'action collective et syndicale porte ses fruits !

13) UPE2A



Nous souhaiterions qu'un bilan soit réalisé sur les effectifs des UPE2A privées et publiques du département.

Un établissement privé de Lourdes(Massabielle) bénéficie depuis plusieurs années d'un poste UPE2A dont les effectifs sont extrêmement réduits. Ceux du public sont en constante augmentation depuis plusieurs années. Pouvez-vous confirmer cette information ?

Des chiffres :

Dans le 1^{er} degré :

Rentrée scolaire 2023 : 85 élèves (50% scolarisés dans une école avec dispositif UPE2A)

Dans le second degré Rentrée scolaire 2024 :

	Nombre d'heures (dotation) Rappel : 1 groupe=12 heures Elève max 10	EANA inscrits	Places vacantes
CLG SANSAN	12 (1 groupe)	20	-5
LGT SANSAN	12 (1 groupe)	20	-5
CLG DESAIX	24 (2 groupes)	18	12
CLG Paul eluard	18 (1,5 groupes)	20	2
LGT Théophile G	12 (1 groupe)	2	10
LP Sixte vignon	6 (0,5 groupes)	0	7
LP privé Vincent de Paul	12 (1 groupe)	6	9
En attente d'affectations (- de 16 ans)		19	14
En attente d'affectations (+ de 16 ans)		14	26

14) Question posée au CSA de septembre 2023 à laquelle nous n'avons pas eu de réponse :

Les élèves d'établissements spécialisés à plus de 50 % en inclusion en SEGPA sont comptabilisés dans les effectifs et bénéficient des mêmes droits que les autres collégiens. Par contre, ceux qui sont inclus à moins de 50 % ne sont pas inscrits dans la base élèves et sont des élèves virtuels sur le plan administratif (par exemple ils ne bénéficient pas de l'accès à l'ENT).

Ces élèves sont-ils, à cette rentrée, inscrits sur base élève ou reste-t-ils des élèves fantômes ?

A la rentrée 2024 quelque soit le temps d'inclusion tous les élèves en situation de handicap qui bénéficie d'une inscription en établissement spécialisé ou en milieu



pénitentiaire bénéficieront d'un INE sur leur lieu de scolarisation.

Remarque FSU-SNUipp : c'est un combat que nous menons depuis plusieurs années. L'ancien IA, M Aumage refusait catégoriquement cette règle qui permet d'être dans la légalité.

15) Évaluations généralisées

Les évaluations généralisées dans les écoles primaires engendreront un surcroît de travail pour les professeurs des écoles des classes concernées. Nos collègues pourront-ils bénéficier d'un crédit-temps alloué pour corriger et saisir ces évaluations comme les autres années ?

M le Recteur, suite aux interventions de la FSU-SNUipp, a envoyé une lettre de cadrage pour permettre aux enseignants de bénéficier d'un crédit de 6 heures pour corriger et saisir les résultats des évaluations nationales pris sur 6h d'APC.

Intervention de la FSU-SNUipp65 : Les directeurs et chargés d'école ne bénéficieront pas de ce temps supplémentaire puisqu'ils sont déjà déchargés des heures d'APC. Nous demandons à ce qu'un crédit temps leur soit alloué. De plus ce choix du recteur prive les élèves les plus en difficulté d'une aide individuelle très importante. Nous exigeons l'arrêt de ces évaluations inutiles et anxiogènes qui constituent, en plus, un outil de management et une base servant à l'administration pour nous contraindre à des méthodes pédagogiques, ce qui constitue une perte de la liberté pédagogique.

Réponse de l'IA : elle fera remonter notre demande au Recteur.

Intervention du Sgen-CFDT : les PE auraient préféré une prime pour réaliser cette tâche de correction et de saisie des évaluations.

16) Pacte enseignant



Pourrions-nous avoir un bilan chiffré des parts de pacte signées dans le 65 (par type d'établissement, public-privé, homme-femme, RCD-autres missions)?

**Pacte 1^{er} degré Rentrée scolaire 2024 : enquête en cours pour évaluer les besoins
Les parts projets seront plafonnées cette année.**

17) Stage 2^{nde}

Pourrions-nous avoir un bilan du stage de 2^{nde} du mois de juin?

18) Dispositif « Classes et lycées engagés »

Dans quels établissements ont été ouvertes des classes engagées?

19) RSST

La consigne a-t-elle été passée aux chefs d'établissement, comme convenu en Formation Spécialisée, d'informer les collègues sur l'accès au RSST dès la rentrée?

Bulletin spécial « santé et sécurité au travail » sera envoyé dans tous les établissements.

Les conseillers de prévention interviendront à la demande des établissements pour informer les équipes.

20) Détachement des PE campagne exceptionnelle

Pourrions-nous avoir un bilan sur la mise en place du choc des savoirs en 6^e et 5^e et la "Campagne exceptionnelle d'accueil en détachement vers le second degré, réservée aux PE en mathématiques et lettres modernes"



Réponse : une seule demande pour le 65 en mathématiques qui n'a pas été validée

21) DNB

Dans le cadre de la réforme du DNB pour la session 2025, dans quels lycées sont ouvertes des classes de seconde préparatoire dans le département ?

Réponse : une classe au lycée Jean Dupuy à Tarbes (15 élèves)

22) Instruction en famille rentrée 2024

155 enfants autorisés par madame l'IA

1^{er} degré : 64 enfants/ 15 refus de Madame l'IA

2d degré : 91 enfants/15 refus de Madame l'IA

La majorité des refus se concentre sur une demande de scolarisation en famille pour itinérance.

Remarque de la FSU-SNUipp65 :Le nombre d'élèves est en baisse et c'est dû au fait qu'à présent le système ne repose plus sur une simple déclaration des parents mais un système de demande d'autorisation.

Nous demandons un bilan sur le suivi de l'Instruction à Domicile dans notre département.

Madame L'IA précise qu'elle refuse environ 20% des demandes. Elle précise que l'ensemble des familles sont contrôlées plusieurs fois par an. Un IEN est affecté spécialement à l'IAD sur 3 départements mais l'ensemble des IEN de circonscriptions sont appelés à contrôler des familles.

Une instance en préfecture en lien avec les maires, l'EN et les services sociaux s'assure que les élèves dont on a refusé l'IAD sont bien scolarisés.



23) Liste des personnels

Nous demandons à être destinataires de la liste des personnels comme chaque année.

Pas de réponse

24) Droits de l'enfant

La convention internationale des droits de l'enfant stipule que chaque enfant droit à l'éducation et à la santé.

Pour autant, un élève tarbais à comportement hautement perturbateur, particulièrement éruptif et se mettant régulièrement en danger a été totalement déscolarisé par vos soins le 28 mars. Il était jusqu'alors scolarisé à mi-temps + mi-temps école ordinaire avec accompagnement AESH. Il était prévu que cet élève entre en DITEP à la rentrée mais il est de retour à l'école depuis le 2 septembre et sans accompagnement AESH. Il n'a plus accès à une structure de soin ni à une scolarisation en DITEP.

Quelle solution d'urgence avez-vous mis en place pour cet élève et pour l'équipe pédagogique ?

Cet élève est pris en charge toute la semaine par des membres du RASED et la PE spécialisée du Tiers-lieu de répit. Cette organisation est provisoire, en attente d'une solution pérenne que nous cherchons activement.

ntervention de la FSU-SNUipp65 :Nous faisons tout d'abord remarquer que cela n'entre pas dans les missions de ces personnels (qui ont sans doute autre chose à faire!). Nous signalons également que pour la prise en charge de cet élève par le RASED, cela nécessite une autorisation des parents.

Questions diverses des autres organisations syndicales :

Effectifs et organisation de l'école au collège de Maubourguet

31 élèves pour 3 PE. 2 PE en charge de la classe et une PE en charge de la direction et de la coordination du TER. (Territoires éducatifs ruraux)

Un PE intervenait l'an dernier en mathématiques auprès des 6°. Ce ne sera plus le cas cette



INEAT/EXEAT :

Au 09/09/2024 :

10 INEAT issus des Bouches du Rhône, de la Moselle, de Marseille, de Gironde, du Val d'Oise, des Landes, d'Indre et Loire du Pas de Calais et de la Dordogne.

MAT (maîtres d'accueil temporaire)

Mise en paiement en juillet pour une partie des prises en charge des stagiaires.

Chaque PE ayant exercé en tant que maître d'accueil temporaire en 23-24 sera reçu individuellement par la DRH pour faire le point sur ses indemnités.

Direction unique des RPI :

4 sites posent problème :

Pour Madame l'Inspectrice d'Académie, RPI à direction unique devraient être regroupés l'année prochaine dans le cadre d'une réflexion sur la carte scolaire.

Pour les 2 autres, le statut de directeur unique de RPI disparaîtra et chaque école aura un directeur chargé d'école. En effet, ce statut n'est pas réglementaire.

Remarque FSU-SNUipp 65 : L'ancien IA, M Aumage avait réalisé cette expérimentation de direction unique pour des RPI. Nous avons déjà à l'époque lors des CTSD et des protocoles des écoles rurales dénoncé cette décision. En effet, rien n'avait été mis en place pour indemniser et assurer les déplacements des directeurs dans les plusieurs écoles du RPI.

M Aumage était dans l'illégalité.

Mme l'IA a indiqué que la disparition du statut de directeur de classe unique était un recul selon elle. Nous lui avons rappelé que certains directeurs qui ne bénéficient plus des indemnités de direction, continuent d'exercer quotidiennement de nombreuses tâches qui incombent au directeur : rencontre quotidienne avec le maire et les élus, avec les familles, gestion des nouveaux élèves et des élèves en situation de handicap. Ils seront peut-être satisfaits de bénéficier de l'indemnité de direction.

Liaison CM2/6° : Convocation ou invitation ?

La Secrétaire générale a indiqué que toutes les liaisons CM2/6° valent ORDRE de MISSION et donnent droit à des frais de déplacement. Parfois le courrier peut indiquer « vous êtes invités à..... » mais en général sur le courrier il est précisé que le document vaut « ordre de mission »

Si des PE rencontrent des problèmes ils pourront écrire à la DRH.



Projet EDD de la ville de Tarbes

Le programme va évoluer car la ville de Tarbes laisse ses compétences au GRAND TARBES.

Concernant les projets EDD Education nationale, Mme Meissonier indique qu'une commission départementale avec les IEN et les conseillers pédagogiques évalue et décide.

LDG et Bonifications REP/REP+/Politique de la ville

Nombre d'élèves en attente de place en ESMS :

Données de l'ARS

45 élèves en attente d'une place en ITEP

75 élèves en attente d'une place en IME